

Avis consultatif sur la mise à jour de la caution bancaire pour la location de VAE

L'an deux mille vingt six,

Le 22 juin à 18h00,

Le conseil d'exploitation, dûment convoqué s'est réuni à Pugnac, sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE,

MEMBRES EN EXERCICE : 28

NOMBRE DE PRESENTS : 19

MALLET Maité, COSME Laurence, FREDON Aurélie, RAMALHO Christine, MARTIN HERISSON Sophie, GUINAUDIE Valérie, LOUBAT Sylvie, ANGOT Stéphanie, SOARES Maribel, SUBERVILLE Jean Pierre, SEVENSTER Rinse, POUCHARD Eric, KELLER Thibaud, NIEMECK Geoffroy, LABICHE Damien, BOILIN Nicolas, CAPDEQUI Bruno, FUSEAU Michael, GRILLET Dominique,

NOMBRE D'AVIS : 19

Objet : Avis sur la mise à jour du montant de la caution bancaire dans le cadre de la location de VAE

Suite à la mise en place d'un contrat PLBS (*prélèvement location Biens & services*) permettant la prise de caution bancaire via un TPE, il est nécessaire de revoir à la baisse le montant de la caution bancaire, exigée jusqu'alors dans le cadre de la location de vélos à assistance électrique.

A ce jour, cette caution s'élève à 1 500€. Or, ce montant peut être trop élevé selon le plafond bancaire autorisé du loueur. Aussi, il est proposé d'abaisser le montant de cette caution à 500€ par groupe de famille.

Le Conseil d'exploitation donne un avis favorable à la mise à jour du montant de la caution bancaire exigé dans le cadre de la location de vélos à assistance électrique.

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Bourg, le 24/06/2026



La Présidente,
Valérie GUINAUDIE